

URBANISME

Vaucluse



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de CADENET

Enquête publique unique portant sur les projets de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme, d'élaboration du Règlement Local de Publicité et de modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques de la commune

Par arrêté municipal n° 029/2024 en date du 05/02/2024, Monsieur le Maire de la Commune de Cadenet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune, d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la Commune et au projet de modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques (PDA) de la Commune.

D'autre part, à l'occasion de l'enquête publique unique, il est prévu d'intégrer le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le département du Vaucluse afin de tenir compte de son évolution réglementaire telle qu'approuvée par arrêté préfectoral en date du 12/12/2023.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique unique se déroulera en Mairie de Cadenet, située 16 cours Voltaire 84160 Cadenet, pour une durée de 30 jours consécutifs, du **JEUDI 29 FEVRIER 2024 A 08h45 AU VENDREDI 29 MARS 2024 A 16h30**.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- Le jeudi 29/02/2024 de 08h45 à 11h45
- Le mardi 12/03/2024 de 13h30 à 16h30
- Le mercredi 20/03/2024 de 08h45 à 11h45
- Le vendredi 29/03/2024 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique unique ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale de la mairie ou par voie électronique à l'adresse numérique suivante js.ce84@outlook.com avec pour objet « Observations enquête publique unique commune de Cadenet ».

Le rapport, les conclusions et les avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la mairie à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an. (EP31045)

VENTES AUX ENCHÈRES

Hautes-Alpes



SELARL ALPAZUR AVOCATS,
Avocats au Barreau des Hautes-Alpes

SELARL EYDOUX-MODELSKI
Avocats à la Cour
10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE
Tél.: 04-76-46-27-43

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE VARS (05560),
Les Claux - Route Principale
Au sein de la Résidence l'Outagno

APPARTEMENT AU 2^{ème} ETAGE

d'une surface de 45,22 m²

avec CAVE et CASIER A SKIS

(cadastré AB n° 110 et les lots de copropriété n° 85 et 22)

Visite prévue sur place
le lundi 8 avril 2024 à 14 heures
par le ministère de la SCP JEAN-PAUL SCARCELLA,
Commissaire de Justice à GAP

ADJUDICATION FIXEE

LE JEUDI 18 AVRIL 2024 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GAP
au Palais de Justice - Place Saint-Arnoux - 05000 GAP

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

CREDIT LOGEMENT, S.A au capital de 1 259 850 270,00 € immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 302 493 275, dont le siège social est 50, boulevard de Sébastopol à PARIS CEDEX (75155) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,
Ayant pour Avocat la **SELARL ALPAZUR AVOCATS, Avocats au Barreau des Hautes-Alpes**,
Et pour Avocat plaçant la **SELARL EYDOUX MODELSKI - BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la commune de VARS (05560), Les Claux - Route Principale,
Dans un ensemble immobilier dénommé " Résidence l'Outagno ", figurant au cadastre section AB n° 110, d'une contenance de 20 a 54 ca, soit :

- **Le lot de copropriété n° 85 (quatre-vingt-cinq)**: un appartement portant le numéro 307, d'une superficie de 45,22 m², composé d'un hall, d'un salon-cuisine, de deux chambres, d'une salle de bains, d'un WC et d'un balcon,
Représentant les 19/1.000^{es} de la copropriété.

- **Le lot de copropriété n° 22 (vingt-deux)**: une cave et un casier à skis,
Représentant les 1/1.000^e de la copropriété

Un état descriptif de division - règlement de copropriété a été dressé par acte de Maître DYEN, notaire, en date du 31 décembre 1965, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 8 janvier 1966, volume 2106 n° 1, modifié par acte de Maître DYEN, notaire, en date du 12 février 1968, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 12 mars 1968, volume 2409 n° 8, correction de formalité du 22 janvier 2002, volume 2002 D n° 818, et acte de Maître GONNET, notaire, en date du 18 août 2009, publié au Service de la Publicité Foncière de GAP le 11 septembre 2009, volume 2009 P n° 5984.

SERVICE ANNONCES LÉGALES

annonces@legal2digital.fr

**TPBM : LE PARTENAIRE
ECONOMIQUE POUR
LA PERFORMANCE
DE VOS MARCHES**



« TPBM rassemble les marchés
de mon territoire qui vont booster
mon activité »

appeloffres@legal2digital.fr 04 91 13 66 24